

Analyse d'impact de l'énergie électrique sur la croissance économique en Guinée :

La disponibilité en quantité et en qualité suffisante de l'énergie électrique dans un pays, apporte du confort, du bien-être dans les ménages, favorise le développement de l'artisanat, des industries et des petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur des services de l'administration, des technologies de l'information et de la communication, en même temps que se développe l'agriculture, permettant d'assurer la croissance économique du pays en concordance avec sa croissance démographique (Houngpatin, 2013 cité par Palakiyem Kpemoua).

Si, de nos jours, le problème de l'énergie électrique n'est plus un souci majeur pour les nations développées, les pays en développement notamment ceux de l'Afrique subsaharienne caractérisés essentiellement par l'extrême pauvreté, la faiblesse des Investissements Directs Etrangers (IDE), l'insécurité alimentaire, des endettements massifs, une faiblesse sans précédents de la croissance économique ainsi qu'un accroissement démographique important se trouvent confrontés sans cesse à des problèmes électriques.

Selon Foster et Briceño-Garmendia, (2010), **les entreprises formelles en Afrique perdent 6% de leurs ventes à cause des fréquentes coupures d'électricité. S'agissant des entreprises informelles, les pertes s'estiment à 16%. Ce qui est énorme à notre sens.**

Un autre facteur, qui influe significativement sur le développement de l'électrification en Afrique subsaharienne, est son prix qui demeure trop élevé. Ainsi, toute chose égale par ailleurs, toute augmentation excessive des tarifs, des redevances ou taxes imposées aux entreprises et à la population va pénaliser cette population (baisse de la consommation) et la compétitivité de ces entreprises (augmentation des coûts de production).

Tout comme les autres pays d'Afrique subsaharienne, la Guinée ne fait pas exception à la règle car, elle reste encore confrontée à des crises énergétiques qui se manifestent parfois par des délestages de longue durée pouvant occasionner la détérioration des conditions de vie et de qualité de travail des populations, la chute de la production des entreprises, la baisse de la croissance économique ainsi que la réalisation des objectifs d'émergence du pays notamment ceux des OMD.

La question qui se pose est de savoir s'il existe une relation entre la croissance de l'activité économique et l'offre d'énergie électrique en Guinée ?

Plusieurs études empiriques ont été réalisées dans le but de saisir le lien entre la croissance économique et la consommation/demande d'électricité pour le cas des pays développés mais très peu d'études ou analyses ont été consacrés à l'offre

d'électricité/production d'électricité dans le cas des pays d'Afrique subsaharienne notamment en Guinée.

L'objectif de cette analyse théorique et non empirique est de passer non seulement en revue le potentiel hydroélectrique exploité et non exploité de la Guinée afin d'apporter quelques pistes de solution pour une amélioration de la desserte électrique, mais aussi et surtout de combler le vide lié à la quasi-inexistence d'études (exceptés les études réalisées par Dr KEITA Abdoulaye ; M. TRAORE Alsény Traoré et M. SYLLA Amadou) dans ce secteur laissé à pour compte.

Nonobstant, il convient de rappeler que la Guinée dispose de plusieurs sources de production énergétiques repartis en 4 sous-secteurs dont i) le sous-secteur d'électricité estimé à **plus de 6 100 MW¹, dont exploité 367,2 MW** ; ii) le sous-secteur des hydrocarbures représentant 22 % de la demande brute d'énergie ; iii) le sous-secteur de la biomasse², dont le potentiel d'offre énergétique est évalué à 1 538 000 TEP (Tonnes-Equivalent-Pétrole) ; iv) le sous-secteur énergie renouvelables avec un potentiel en énergie solaire et éolienne largement sous exploité, la moyenne annuelle d'exploitation est estimée à 4,8 kWh/m²j pour une durée moyenne annuelle d'heures d'ensoleillement comprises entre 2 000 heures pour Conakry et 2 700 heures pour Kankan pour ne citer que ceux –là (Sylla A, 2017). Quant au potentiel éolien, la vitesse du vent en Guinée se situe dans une fourchette de 2 m/s à 4 m/s.

Comme signalé ci-haut, notre analyse sera consacrée uniquement au potentiel hydroélectrique de la Guinée. Les autres sources d'énergies cités ci-haut feront l'objet d'une communication ultérieure. D'entrée de jeu, il convient de rappeler que la Guinée dispose d'un potentiel hydroélectrique Guinée, l'on se rend compte que nous disposons d'un important potentiel repartit sur les 4 régions naturelles du pays.

Selon les chiffres recueillis auprès de l'EDG, la Guinée Maritime compte sept (7) grands bassins représentant à eux seuls 2,8 GW soit 46 % du potentiel national. Toutefois ; il convient de souligner que cette région abrite d'importants sites dont Donkéa et Banéa récemment aménagées avec une puissance totale installée de 47 MW. A côté de ces sites se trouve Garafiri d'une capacité de 75MW sur le haut Konkouré et enfin de compte Kaléta avec une puissance installée de 240 MW.

A l'image de la Basse Guinée, la Moyenne Guinée à son tour compte également sept (7) grands bassins représentant une capacité totale de 2,6 GW soit 43 % du potentiel total hydroélectrique du pays. La principale réalisation est la mini centrale de Kinkon pour une puissance installée de 3,2 MW (Sylla Amadou, 2017) ;

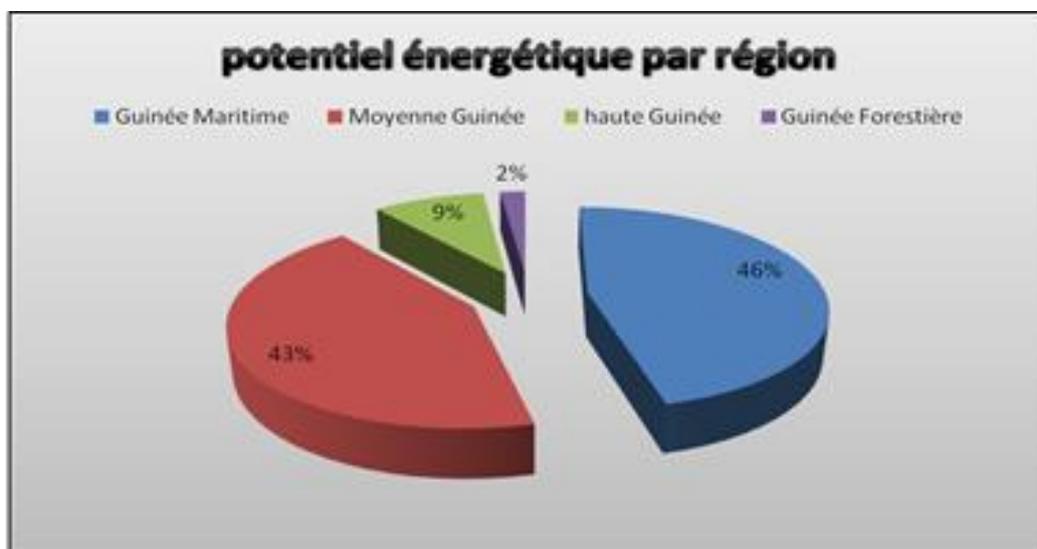
Contrairement aux deux autres régions cités ci-haut, La haute et Guinée Forestière disposent d'un potentiel hydroélectrique de à 0,6 GW (dont 0,5 pour la Haute Guinée et 0,1 pour la Guinée Forestière) soit 11 % du potentiel total du pays. Ce potentiel est

¹ Abdoulaye Keita (2012) cité par Sylla Amadou

² Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie (LPDSE, révisée 2012)

réparti entre plusieurs grands bassins. C'est seulement dans le bassin du Tinkisso, un des affluents du fleuve Niger, qu'une microcentrale de 1,5 MW a été mise en place ;

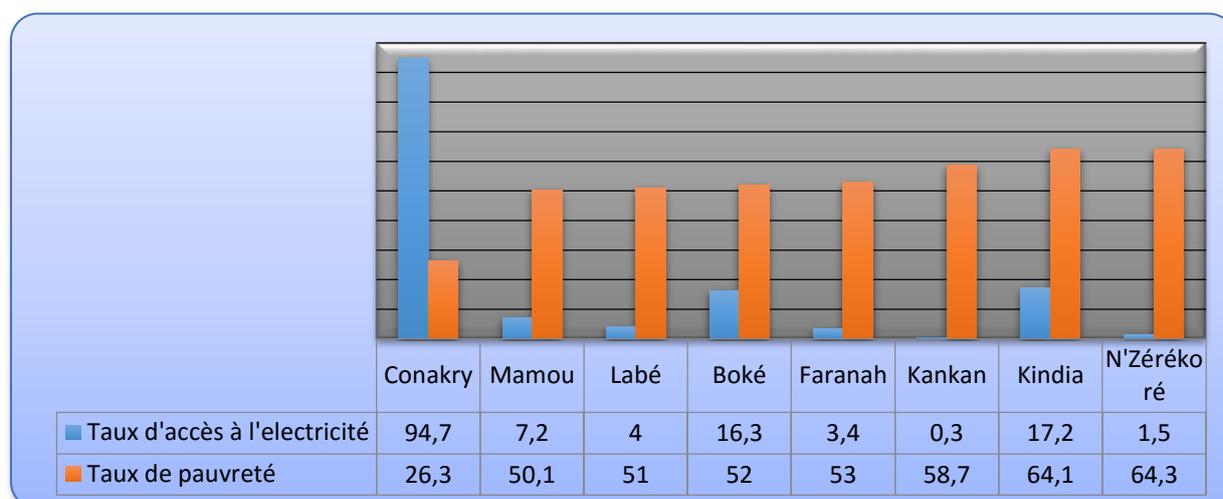
Graphique 1 : La répartition du potentiel électrique de la Guinée



Source : SE4ALL, 2014

En observant cette tendance, l'on se rend bien compte, que nous sommes très loin d'utiliser notre potentiel hydroélectrique. **D'où le faible taux d'accès à l'électricité soit 18,1% de la population (soit 1,9 millions de guinéens). Plus de 80% de la population se trouvant en milieu rural n'a ni accès l'énergie électrique, ni à aucune autre source moderne d'approvisionnement énergétique.** Selon le Document de Stratégie Pays Axé sur les Résultats (DSPAR), cette situation trouve son explication dans le coût trop élevé des investissements requis et du risque de non rentabilisation des investissements initiaux avec une clientèle à faible revenu.

Graphique 2 : Pauvreté et accès à l'électricité par région administrative



Source : Sylla A, à partir du Rapport ELEP

Et pourtant le gouvernement de la Guinée a signé en juin 2015 un contrat de gestion avec le consortium Seureca-Veolia mettant en commun la grande expérience de deux entreprises de gestion des services publics, afin de renforcer l'administration, le fonctionnement et la viabilité commerciale du secteur de l'électricité (Banque mondiale, 2015).

En outre, des **227 000 abonnés d'EDG**, ce contrat visait à améliorer **le taux de de facturation qui tourne autour de 53% et celui du recouvrement qui se situe à date à 80%**. Par ailleurs, une offre d'électricité de meilleure qualité via le développement du potentiel électrique (y compris l'exploitation du **potentiel hydroélectrique de 6 100 MW**), contribuera à créer un climat d'investissement plus attrayant.

En sommes, nous pensons que le développement de l'énergie électrique, devrait être au cœur des préoccupations des autorités publiques comme ce fut d'ailleurs le cas depuis 2010. Pour améliorer la compétitivité de notre économie, **l'électricité, devra être disponible en quantité, en qualité et à un coût raisonnable car, elle est indispensable pour le développement économique et social du pays**. Pour y parvenir, le Gouvernement doit :

i) **assurer régulation du secteur** afin d'éviter l'augmentation fantaisiste du prix de l'électricité car, cette situation peut entraîner un accroissement des coûts de production des firmes; **ii) diversifier les sources de production d'énergie électrique** afin de limiter la dépendance du pays de la production hydroélectrique ; **iii) promouvoir de nouvelles sources d'énergie** moins coûteuses et conservatrices de l'environnement ; **iv) rentabiliser les investissements** en matériels et équipements dans le secteur de l'électricité ; **v) dégager des ressources** nécessaires au fonctionnement de l'EDG en mettant fin à sa dépendance de l'Etat.

Mamadou Safaiou DIALLO
Analyste Economique
Enseignant-Chercheur
Membre du Centre de Recherche en
Economie du Développement (CRED)